

de prendre part à l'exposition universelle de Paris.

LETTERES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 18 janvier.

Hier a expiré, sans qu'à ma connaissance, on en ait fait la remarque, le délai de prescription pour les délits électoraux commis jusqu'au 14 octobre. Par conséquent, tous ces délits qui n'ont pas été l'objet d'acte judiciaire interruptif de prescription, ne peuvent plus être poursuivis. La simple dénonciation, même formulée par une commission parlementaire, ne saurait les faire revivre.

La commission d'enquête a donc abusé de l'opinion publique quand elle a laissé dire que sa mission dans les départements consisterait à rechercher les délits commis et à venger par de bons procès la loi outragée. De ce côté là, son rôle est fini; il ne peut plus consister, comme on l'a montré vingt fois, qu'en une inquisition purement polémique, portant non sur des faits punissables, mais contre des opinions adverses. Si l'on fait encore des procès, ce ne seront que des procès de tendance. Et c'est à pareille cause que l'on mêlerait la justice, la magistrature et la force publique.

Ces messieurs de la majorité parlementaire ont compris la nécessité de plaider les circonstances atténuantes pour leur incroyable inaction, en ce qui concerne les intérêts généraux du pays, pour leurs interminables lenteurs, pour leur précipitation à s'enfermer dans le travail facile des invalidations systématiques. La droite seule est coupable de ces lenteurs; voilà ce qu'ils ont trouvé d'abord; c'est elle qui met « des bâtons dans les roues », soit en défendant ses membres menacés, soit en continuant toujours à menacer les élus de la majorité. Ces derniers sont bien obligés de pourvoir à leur sécurité, toute affaire cessante.

À ce fabuleux raisonnement on en joint un autre: la besogne ne marche pas vite parce qu'elle se fait à Versailles. Ramenez la Chambre au Palais-Bourbon, on s'égayera nuit et jour et chaque député besognera comme quatre ministres. Ainsi parle ce matin, la République française, qui prend même la peine d'ajouter: « A la question du retour à Paris est liée intimement celle du travail législatif et de la réorganisation du pays. »

Autrement dit: Pauvre pays, sois prévenu qu'on ne s'occupera pas sérieusement de toi, avant qu'on soit rentré dans les conditions où les 24 février et les 4 septembre soient possibles.

L'absurde ne se commente pas; je m'abstiens donc de tout commentaire, me bornant à constater que le retour du Parlement à Paris est, cette fois, nettement réclamé en dépit de la Constitution, et réclamé par les opportunistes.

Vous savez que le gouvernement voudrait voir nos députés s'en aller en vacances vers le 15 mars, pour ne nous revenir qu'au mois d'octobre. Ce programme à toutes chances de ne pas se réaliser. Les gauches prétendent, en effet, se séparer au mardi gras et revenir siéger au moment de l'Exposition, elles appuient sans doute, que leurs débats seront la « grande attraction » pour les étrangers.

P. S. — La tendance générale des esprits, au dedans et au dehors, et de plus en plus prononcée dans le sens de la paix.

La diplomatie interprète le discours de la Reine d'Angleterre et les débats de l'adresse, à Londres comme indiquant le désir du gouvernement anglais d'éviter toute intervention armée en Orient.

D'un autre côté, on croit que la Russie, après les lourdes charges de la guerre actuelle, ne voudra pas s'exposer à une lutte avec l'Angleterre et rendra possible la paix avec la Turquie.

Les agents de M. de Bismarck à Paris connaissent, avant-hier soir, le sens du discours de la Reine d'Angleterre, et ils dissent que de ce discours, sortirait la preuve de l'annihilation de la Grande-Bretagne en Europe.

DE SAINT-CHÉRON.

(Autre correspondance)

Paris, 18 janvier.

Il n'est pas exact que le Journal officiel doive publier prochainement un nouveau mouvement dans le personnel des ambassades.

Il est d'un usage constant de ne publier dans l'Officiel aucun mouvement diplomatique. Ainsi tombent les rumeurs de journaux boulevards qui, dans leur désir de voir bouleverser toutes nos administrations, s'étaient empressés d'annoncer que M. Waddington marcherait sur les traces de M. de Marcère et que l'Officiel en donnerait prochainement une preuve éclatante.

La commission des grâces va se réunir deux fois cette semaine pour examiner les nombreux dossiers arrivés au ministère de la marine. La commission, du reste, pour entrer la proposition d'amnistie que l'extrême gauche entendait déposer, a promis aux députés de ce groupe de se montrer de plus en plus bienveillante. Une nouvelle liste de grâces et commutations a été arrêtée hier et sera soumise très-prochainement à l'approbation du Maréchal. Cette liste, si nous ne nous trompons, sera la quatrième signée par le Président de la République depuis l'avènement du ministère actuel.

Voilà une résolution qui est trop belle pour être vraie. Les différents groupes de la Chambre des députés auraient décidé d'appuyer la réélection de tout député conservateur qui aura été invalidé et de ne pas lui susciter de concurrent dans son arrondissement. Les gauches entendraient ainsi faire exposer la passion qui a présidé à toutes leurs invalidations. Ils voudraient qu'on considérât cette passion comme une simple protestation contre la candidature officielle et ils entendraient laisser au suffrage universel, librement consulté, le soin de décider entre le candidat conservateur et le candidat républicain. L'élection se ferait ainsi sur les principes et non sur les hommes.

Cette résolution est trop belle pour être vraie!

À propos de la conversion du 5 0/0. M. Léon Say, consulté par la commission du budget, aurait répondu que la conversion du 5 0/0 pourrait être une opération nécessaire, utile à tous les points de vue, à un moment opportun, mais que le moment actuel ne lui paraissait pas favorable pour tenter une entreprise aussi considérable, qu'il était utile d'attendre que la paix fut assurée sur un long temps en Europe.

La Préfecture de la Seine s'occupe ce moment des moyens d'assurer les communications entre le centre de Paris, le champ de Mars et le Trocadéro pendant la durée de l'exposition universelle. Des négociations ont été entamées à cet égard avec les Compagnies des chemins de fer, des voitures et des omnibus pour l'établissement de services spéciaux. Un programme a été rédigé à la suite de ces négociations; il est actuellement soumis à l'approbation de l'autorité supérieure qui émettra certainement un avis favorable.

On assure que le décret de nominations, de changements de procureurs généraux paraîtra au Journal officiel dimanche matin.

Le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie a eu ce matin, une longue entrevue avec le ministre de l'Intérieur. L'honorable général assistera, dit-on au banquet qui sera offert demain à l'hôtel du Louvre, par la Société de Géographie, un célèbre explorateur de l'Afrique, Stanley.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Alexandre Famechon, maire de Roubaix, nous intente un procès en diffamation, à propos de notre dernier article sur les écoles de la société de Mollins et consorts.

On se souvient que les chiffres indiqués par nous étaient extraits d'un état estimatif dressé par M. Marteau, architecte du département du Nord.

Puisque M. le Maire de Roubaix a cru devoir s'adresser aux tribunaux, nous attendrons la décision de la justice, avant de reprendre la discussion de l'affaire de Mollins.

M. Famechon nous demande vingt mille francs de dommages-intérêts. C'était aussi le tarif de M. Alfred Motte.

On sait que l'honorable Maire est l'un des signataires du fameux programme électoral de 1874, qui promettait aux Roubaixiens « le progrès par l'ÉTUDE, le CONTRÔLE et la LIBERTÉ. »

C'est la seule remarque que nous voulions faire aujourd'hui à propos de cet étrange procès.

De son côté, M. de Mollins nous traduit aussi devant le tribunal correctionnel et prétend se faire allouer cinquante mille francs.

Les deux affaires sont indiquées pour l'audience du 30 janvier.

ALFRED REBOUX

Un grand concert vocal et instrumental offert par la Grande-Harmonie, à ses membres honoraires, le lundi 21 janvier 1878, à 7 heures précises du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de M. Camille Sivori, violoniste; Mlle Adeline Dupuy, forte chanteuse du Grand Théâtre de Lille; M. Victor Minssart, baryton-soliste de l'Orphéoniste Lillois; M. Morel, ténor solo de l'Orphéoniste Lillois; M. Weber, clarinette-solo de la Grande-Harmonie.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE
1. Grande-Harmonie. Fantaisie sur les Vêpres Siciliennes, Verdi. — 2. M. Minssart. Air du Cheval de Bronze, Auber. — 3. M. H. Weber. Fantaisie sur un air favori de C. M. Weber, Blancou. — 4. Mlle A. Dupuy. Air de la Juive, Halevy. — 5. M. Sivori. Mélancolie pastorale, France. — 6. M. Morel. Cavatine de Faust, Gounod.

DEUXIÈME PARTIE
1. Grande-Harmonie. Marche triomphale. Victor Delannoy. — 2. M. Minssart. Ce n'est pas vrai, romance, Tito Mattini. — 3. M. Sivori. Fantaisie sur le Trouvère, Verdi, Sivori. — 4. Mlle A. Dupuy. Je t'aime, romance, xxx. — 5. M. H. Weber. Air varié sur le Carnaval de Venise, H. Weber. — 6. M. Morel. Air de Joseph, Méh. l. — 7. M. Sivori. Réquiem, Prière de Moïse, thème varié, exécuté sur une seule corde (la 4^e), Paganini. — 8. Mlle A. Dupuy et M. Minssart. Duo d'Orphée, Gounod.

Le piano sera tenu par Mlle Mathilde Dupuy et M. Victor Delannoy.

Les membres honoraires qui, par erreur n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les personnes qui désiraient prendre un abonnement, trouveront les listes au contrôle ou à l'avance chez le secrétaire de Grande-Harmonie, (M. Gustave Hoffmann, rue de Sébastopol, 49); la cotisation annuelle est de 26 fr.

pour une famille entière et de 10 fr. pour une personne seule; la durée de l'engagement est de six années.

Avant-hier à midi, une ouvrière soignée, Joséphine D..., a été arrêtée en vertu d'un acte de contrainte par corps.

Hier après-midi, un habitant de la commune de Croix a été trouvé pendu dans son domicile au hameau du Crêchet.

Cet homme était âgé de 62 ans. Il laisse deux femmes orphelines.

Un jeune garçon de 18 ans, Auguste H..., qui habite le fort Desprez, se sent irrésistiblement entraîné vers tout ce qui est bijou, hier, étant entré chez une de ses voisines, la femme V. Demerleir, il empocha — pour céder à sa manie probable — une jolie bague en or qu'il vit sur la tablette d'une cheminée.

La voisine, incrédule devant ce genre de manie, croit plutôt aux voleurs et elle a dénoncé Auguste H., qui a été arrêté.

M. l'abbé Baunard, professeur d'éloquence sacrée à l'Université catholique de Lille ouvrit, mardi prochain, à huit heures du soir, dans la salle des conférences de l'hôtel académique, rue Royale, 70, un cours d'Études apologetiques sur les retours à la foi dans le siècle présent.

Le professeur se propose, dans un certain nombre de leçons du soir, de raconter l'histoire et d'étudier les œuvres des hommes les plus distingués de notre temps, qui, dans diverses conditions de pays et de société, sont revenus de l'incrédulité à la foi. Il indiquera, à l'aide de leurs écrits intimes, plusieurs sont inédits, les voies qui ont amené ces retours à la vérité et à la vie chrétiennes.

La première de ces études, comprenant quatre leçons aura pour sujet LE COMTE DE SCHOUBALOFF.

Ces conférences sont publiques. Les Dames y sont admises.

On lit dans la Gazette de Tourcoing :

Une scène d'estime, comme on en voit beaucoup; elle se passa à Bondues, le 13 janvier.

V... pensionnaire de l'établissement de la Briquetterie soupait, survint un camarade nommé Emile I..., qui s'attabla à côté de lui, et en manière de conservation se met à se vanter d'une force herculéenne. V... pour répliquer aux fanfaronnades de son interlocuteur, ne trouve rien de mieux que d'en rire en raillant un peu. Cette attitude ne fut aucunement du goût d'Emile qui, s'emportant immédiatement et témoigna sa colère par un violent coup de poing au visage du mangeur.

Le sang jaillit, et une rixe allait devenir inévitable, sans l'intervention du cabaretier qui mit le brutal Emile à la porte. Mais notre homme n'avait pas encore assez assouvi sa rancune; il attendit V... et à sa sortie de l'estaminet l'attaqua de nouveau. Cette fois-ci ce fut le hasard qui se chargea de défendre V...; son adversaire, à force de gesticulations belliqueuses, rencontra le fossé du bord de la route dans lequel il fit un plongeon inattendu.

Pendant que le furieux bonhomme se débattait pour se tirer de là, V... dormait paisiblement à son domicile. On doit dans cette circonstance louer la conduite pacifique de V... Les troubles dans les cabarets sont assez fréquents, aussi faut-il les éviter le plus possible.

On a expulsé, ce matin, de Tourcoing un jeune homme nommé Léon Vinkler, qui avait subi une condamnation pour vols.

Les épreuves du concours ouvert récemment pour l'Internat des hôpitaux de Paris, ont assigné un rang élevé de classement à cinq élèves de la Faculté de Médecine de Lille.

MM. Aigre et Leloir ont été nommés internes définitifs, avec les numéros 16 et 17.

MM. Olivier, Luc et Carrette, nommés internes provisoires, ont obtenu respectivement le 3^e, le 9^e et le 25^e rang.

La fermeture de la chasse étant fixée au 27 de ce mois, nous croyons utile de rappeler que le colportage et la vente du gibier sont formellement interdits dès le 28, sous peine de condamnations correctionnelles.

Des commissions permanentes sont instituées dans toutes les régions pour l'examen des aspirants aux emplois de sous-lieutenant de réserve et d'officier de l'armée territoriale. Les demandes des intéressés doivent être adressées, soit au ministre, soit directement à MM. les commandants de corps d'armée.

Les épreuves ont lieu d'après les programmes arrêtés par les décisions des 19 janvier et 21 juin 1877.

Les anciens officiers de l'armée active, comptant deux ans de service en cette qualité, sont exempts de l'examen proprement dit.

Depuis quelques jours, la Régie fait mettre en vente des paquets enveloppés de papier jaune et composés de dix cigares à dix centimes.

Ces cigares, choisis avec soin, sont en général plus secs et plus faciles à fumer que ceux pris dans la boîte.

Tribunal correctionnel de Lille

Depuis plusieurs mois, des vols audacieux étaient commis à Roubaix. On pénétrait dans les habitations en plein jour par les fenêtres, et quand les propriétaires rentraient, ils étaient surpris d'avoir été volés sans qu'ils pussent trouver la moindre trace d'effraction et d'escalade. Ces voleurs raffinés étaient quatre jeunes gredins de seize à dix-sept ans: H. Boet, F. Favoret, J. Collier et J. Vanique. Ils ont d'abord visé la veuve Delerue.

Le premier vol commis à son préjudice consistait en une somme de 450 fr. qu'ils sont allés dissiper à Mont-A-Léux. Ils sont revenus à la charge trois ou quatre fois, mais les sommes soustraites étaient moins importantes. D'autres personnes ont également été volées. C'est un nommé Vandessoupeel à qui Boet avait fait ses confidences qui a dénoncé la bande à la police.

Le témoin a le malheur de ressembler par le des du moins à Elope. Penchant sa déposition, il est interrompu vivement, surtout par Vanique.

— Te dis des mintiries, vilain bochu, s'écrie-t-il.

Ils sont condamnés Boet et Vanique, à être détenus dans une maison de correction jusqu'à 20 ans, Favoret et Collier, chacun à un an de prison.

— L'homme au paquet de linge, Oscar Lemerre, arrêté dans la nuit le samedi dernier, rue des Longues-Haies, a été condamné à la peine de trois ans de prison.

Devant le tribunal, il a prétendu avoir agi par simple distraction. En tout cas, c'est une distraction qui lui coûte cher.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 janvier. — Laure André, boulevard de Paris. — Jeanne Rivière, rue de la Perche. — Otilie et Georges Robier, jumeaux, rue de Blanchemaille, 46. — Georges Mareq, rue St-Joseph, 66. — Blanche Lambin, rue de la Paix, 41. — Eloi-die Vanongeval, rue des Longues-Haies. — Léonard Deroy, rue des Longues-Haies. — Henri Roussel, rue Wat, 20. — Valentin Derrille, rue Pellier, 100. — Angèle Vershelden, rue de Luxembourg. — Eugénie Debusscher, rue des Longues-Haies. — Céline Blomnie, rue de Soubise, cour Broways, 20.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 janvier. — Apolline Roussel, 71 ans, rue de Chemin-de-Fer, cour Desrousseaux, 18. — Rosalie Bruynee, 4 ans, rue de France, 16. — François Baert, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Kint, 15. — Pauline Bilot, 1 mois, rue Watt, 71. — Joseph Musier, 72 ans, sans profession, rue de Lille, 59.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 janvier. — Jeanne Ribaucourt, à la Croix-Rouge. — Michel Plateau, rue de Roubaix. — Maria Leprieux, rue de Menin. — Jules Watlet, rue de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 janvier. — Victoire Guibé, 78 ans 4 mois, veuve de Joseph Waeymacker, aux Petites-Sœurs des pauvres, rue de Lille. — Julie Beaucarre, 34 ans 6 mois, épouse de Joseph Fippo, rue du Moutin-Fagot.

CONVOIS FUNÉRAIRES & OBITS
Les amis et connaissances de la famille MUSIN-CARLIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de Monsieur Éloi-Joseph MUSIN veuf de Dame Octavie WILMART décédé à Roubaix, le 18 janvier 1878, à l'âge de 23 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Vêpres et Laudis qui seront chantées le Samedi 19 courant, à 4 heures, à la Messe de Convoi qui aura lieu le Dimanche 20, à 9 heures, et aux obsèques et service solennels qui auront lieu le Lundi 21, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Il est demandé à la maison mortuaire, rue de Lille, 59.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-François TONNEAUX, époux de Dame Scholastique Duhamel décédé à Roubaix, le 12 janvier 1876, dans sa 61^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Fidèle LÉGRAND, époux de Dame Elisabeth DELÉBIE, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1877, dans sa 62^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-François TONNEAUX, ancien négociant, ancien conseiller municipal, directeur de la caisse d'épargne, époux de Dame Scholastique Duhamel, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1876, dans sa 61^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Fidèle LÉGRAND, époux de Dame Elisabeth DELÉBIE, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1877, dans sa 62^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-François TONNEAUX, ancien négociant, ancien conseiller municipal, directeur de la caisse d'épargne, époux de Dame Scholastique Duhamel, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1876, dans sa 61^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Fidèle LÉGRAND, époux de Dame Elisabeth DELÉBIE, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1877, dans sa 62^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-François TONNEAUX, ancien négociant, ancien conseiller municipal, directeur de la caisse d'épargne, époux de Dame Scholastique Duhamel, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1876, dans sa 61^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Fidèle LÉGRAND, époux de Dame Elisabeth DELÉBIE, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1877, dans sa 62^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-François TONNEAUX, ancien négociant, ancien conseiller municipal, directeur de la caisse d'épargne, époux de Dame Scholastique Duhamel, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1876, dans sa 61^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Fidèle LÉGRAND, époux de Dame Elisabeth DELÉBIE, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1877, dans sa 62^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-François TONNEAUX, ancien négociant, ancien conseiller municipal, directeur de la caisse d'épargne, époux de Dame Scholastique Duhamel, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1876, dans sa 61^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Fidèle LÉGRAND, époux de Dame Elisabeth DELÉBIE, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1877, dans sa 62^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'animal tué dimanche à Capingham avait traversé S-guedin sans qu'on eût remarqué qu'il ait mordu des chiens.

On ne crut pas que des personnes aient été mordues.

LETRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimeur Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

ARTICLEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. Dépeche de l'Observatoire de Paris, Paris 19 janvier, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre: Brest, Dunkerque, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, 775. Baromètre, uniformément élevé, tend à la baisse. Vent tourne au Sud. Temps au brouillard.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Ingénieurs
V. DUBREUIL, ingénieur, installations, expertises, consultations techniques de 7 h. à 9 h. le matin et de 1 h. à 3 h. le soir, rue de Chemin de Fer, 35.

Plâtres
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15174

Spécialité de Dent
Modes et Coiffures, M^{me} VIENNE-VERLEYE, rue Neuve, 28.

Restaurants
FERRAILLE (Hôtel), rue Main, 5, Roubaix.
GINIONS, rue Neuve.

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètres et réparations.
F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14081

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouvaux, 14070

Zinc et plomb pour bâtiments
BONNAVE-DELANNOY, rue Main, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14072

Coiffures
KENSIELE, successeur de M. G. Avenel, GEBVEUX POUR DAMES, 12, rue du Gros, à Roubaix.

Nous avons, il y a quelque temps, annoncé la mort de M. Gault, un de nos anciens confrères de la presse provinciale dont nous avons précédemment signalé la déplorable situation à l'intérêt de nos amis.

Sa veuve, restée sans ressources, désirerait trouver un emploi comme serait celui de gouvernante auprès d'une dame seule; elle se chargerait encore de veiller à l'éducation de jeunes enfants. Elle est en mesure de tenir une maison et de donner des soins à des vieillards ou à des malades. En un mot, toute position de confiance peut être confiée à Mme Gault, et elle est en mesure d'indiquer les meilleures références.

S'adresser à Mme Gault, maison de Dames de la Croix, rue du Cherche Midi, 138, à Paris.

SERVICE SPÉCIAL
Versailles, 18 janvier, 3 h. 10 soir.

Les bureaux compétents ont voté l'invalidation de M. Bistignard, l'ajournement de l'élection de prince d'Avenberg et l'invalidation de M. Lezand, élu à Dullac.

Versailles 18 janvier 5 h. soir.

En dehors des débats qui ont eu lieu, aujourd'hui, en séance publique, dans chaque des deux Chambres il ne s'est passé aucun fait important. La commission du budget dans la réunion qu'elle a tenue, a discuté d'une façon théorique la question de la conversion de la rente 5 1/2; non pour prendre une décision, mais médiate mais pour se rendre compte des avantages et des inconvénients de l'opération.

M. Grévy, notamment, a insisté vivement en faveur de la mesure et s'en déclare comme il l'a fait plusieurs fois, déjà, un partisan très-ferme.

Dans cette discussion, ou plutôt cette conversation, la commission a passé en revue les divers moyens qui pourraient éventuellement être adoptés pour opérer la conversion.

Les deux principaux types de conversion mis en avant sont la conversion du 5 1/2 en rentes perpétuelles déjà existantes: à 4 1/2 ou 3 1/2, ou la création de rentes nouvelles amortissables et destinées à remplacer le 5 1/2.

Il a été reconnu que la conversion, par un de ces moyens, produirait au trésor, un avantage d'environ 60 millions par an qui pourraient, chaque année, être affectés aux grands travaux publics dont le gouvernement actuel poursuit l'achèvement.

Cette considération rend évidemment, dans les cercles parlementaires, le projet de conversion désirable, mais la commission du budget n'a pris aucune décision et n'en devait prendre aucune. Le gouvernement lui a fait part, avant-hier, de ses idées à ce sujet.

On sait que le ministre des finances, sans être hostile au projet de conversion, en lui étant, tout un caractère favorable, estime qu'il y a actuellement des raisons d'opportunité se rattachant au point de la situation extérieure qui en rendent la réalisation actuellement dangereuse.

Il a lieu de penser que la commission n'a pas inutile d'être attentive à ces objections, mais, sans point aussi important, des vues du gouvernement, elle paraît au contraire n'agir que de son côté à ce sujet.

Versailles, 18 janvier, 5 h. 15, soir.

La Commission du budget a entendu lecture du rapport de M. Floquet qui tend à l'adoption du projet de Gouvernement sur la construction des ponts d'Arles.

Les fonds destinés à la création de la caisse de secours des vieillards ont été obtenus par des moyens de réserve, la Commission a eu à examiner le projet.

En approuvant les dispositions, elle propose de voter: 1^o une somme de 60 millions de francs, payable en cinq annuités, à partir de 1878; 2^o la dispense de la ministre de l'Instruction publique à titre de subventions entre les communes en vue de l'amélioration ou de la construction de leurs bâtiments scolaires et de l'acquisition des mobiliers scolaires. 3^o une autre somme de 60 millions également payable en cinq annuités, à partir de la même époque. A la disposition de la Commission, à la disposition de la Chambre, à la disposition de la Chambre.

La discussion sera demandée pour le lundi suivant.

Versailles, 18 janvier, 5 h. 40 soir.

Le rapport général de la Commission du budget sur les recettes et les dépenses pour l'année 1878, sera déposé lundi prochain sur le bureau de la Chambre.

La discussion sera demandée pour le lundi suivant.

Versailles, 18 janvier, 5 h. 45 soir.

On a distribué aujourd'hui l'important projet déposé par M. Léon Say, ministre des finances, sur les crédits supplémentaires et extraordinaires à ouvrir, par décret, pendant la prorogation des Chambres.